

Accord élaboré dans le cadre de la concertation par le groupe « Comment entretenir et aménager la rivière (rives et lit) en tenant compte des différents usages ? »

Participants à ce groupe :

Office du tourisme du Pays Horte et Tardoire, Association Charente Nature, Communauté des communes Seuil Charente-Périgord, AAPPMA de La Rochefoucauld, Tardoire Canoë-Kayak La Rochefoucauld/Montbron, SIAHP Tardoire, Commune de Rancogne, C.D.C.K 16 et un agriculteur du territoire.

Les éléments présents dans cet accord ont été élaborés par les membres du groupe au fil de la concertation et validés par tous.

Finalité :

Contribuer à une gestion plus cohérente de l'entretien et de l'aménagement des berges à l'échelle du bassin de la Tardoire charentaise en couvrant par les interventions une plus grande partie du territoire, en proposant plus d'actions et en mobilisant un plus grand nombre d'acteurs pour y contribuer.

Problèmes repérés dans le cadre du diagnostic partagé :

- **Le premier problème identifié est qu'à l'heure actuelle de plus en plus de propriétaires n'assurent pas l'entretien et l'aménagement de leur berge soit par souhait, par méconnaissance de ce qu'il y aurait à faire ou par méconnaissance des obligations liées à leur statut de propriétaire. Des essences d'arbres inadéquates sont plantées en bord de berges. L'entretien réalisé n'est pas favorable au milieu.** Le syndicat rencontre parfois des difficultés à retrouver les propriétaires pour les prévenir de la nécessité pour eux de réaliser un entretien de leur berge ou tout simplement pour prévenir d'une prochaine intervention du syndicat sur leur terrain.

Du fait de ses compétences actuelles le syndicat n'a pas la possibilité d'intervenir si les propriétaires lui refusent l'accès à leur terrain ce qui complique la situation.

Le groupe souligne que la démarche de demande de reconnaissance d'intérêt général des actions engagée par le syndicat est une première étape pour améliorer la situation.

Le deuxième problème identifié est lié à la nature semi-torrentielle de la rivière Tardoire, son débit important en hiver peut provoquer d'importantes inondations qui sont problématiques pour les zones d'habitations. De plus ce débit important contribue à l'érosion de ses berges. Ces problèmes sont accentués quand il y a un « défaut d'entretien » des berges de la rivière.

Le troisième problème identifié est que, comme il y a beaucoup de communes qui ne sont pas adhérentes au SIAH de la Tardoire (50% des communes qui pourraient l'être), l'action du syndicat en ce qui concerne l'entretien et l'aménagement des berges ne se fait pas sur l'ensemble du bassin et entraîne une gestion incomplète de son territoire. Permettre à ces communes d'adhérer représente un enjeu car la grande majorité de ces communes se situent sur une zone de chevelu qui contribue à alimenter la Tardoire.

Le quatrième problème identifié se situe plus sur la zone amont de la rivière : c'est une zone d'élevage principalement composée des prairies. De ce fait, il n'y a pas de souci majeur de pollution sauf lorsque les bêtes ont accès à la rivière pour s'abreuver. Cela a des conséquences multiples : dégradation des berges, pollution de l'eau liée aux excréments des animaux et turbidité provoquée par le piétinement, maladie aux pattes des bêtes.

Des solutions techniques (abreuvoir à clapet, clôture électrique...) existent mais leur installation est onéreuse et cela nécessite ensuite un entretien au-delà de la clôture sur la rive sylvicole.

Action n°1 : Gestion différenciée de l'entretien et de l'aménagement sur la rivière Tardoire

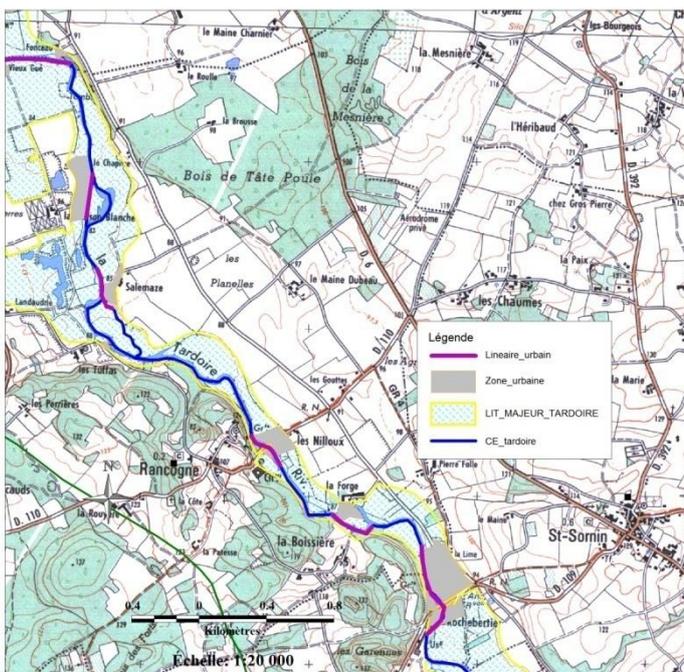
Il est proposé de segmenter le linéaire de la rivière selon différentes zones qui correspondront à des types d'entretien spécifiques en fonction de besoins différents :

- contribuer à un bon état écologique de la rivière : diversité de milieux, de paysages, de vitesses de courant, d'hauteurs d'eau, de zones plus ou moins ombragées...
- sécuriser les zones d'habitations par rapport aux crues.
- sécuriser les pratiques touristiques en lien avec la rivière.

Première activité : Assurer une intervention minimale sur l'ensemble du territoire

Il est proposé que le syndicat s'engage à intervenir au moins une fois sur l'ensemble du linéaire de son territoire durant le temps de mise en œuvre de son plan de gestion.

Deuxième activité proposée : Définir un zonage par rapport aux zones d'habitations



Carte 1 : exemple de linéaire proche des habitations

Il est proposé de distinguer sur la rivière deux types de linéaires :

- un linéaire de type « Urbain », avec des habitations à proximité, le besoin principal lié à ce type de linéaire sera de prévenir les risques d'inondation en évitant tout obstacle à l'écoulement.
- un linéaire de type « Rural », qui ne présente pas de risques particuliers, mais comprend des zones à préserver.

Pour chaque type de linéaire, il s'agirait de définir un type d'entretien spécifique :

- sur le linéaire dit « urbain » les arbres morts et les embâcles* seront enlevés, les atterrissements seront dé-
- Concertation SIAHP Tardoire – Compte-rendu des points d'accord du groupe " Comment entretenir et aménager la rivière (rives et lit) en tenant compte des différents usages ? »*

végétalisés. Des interventions ponctuelles pourront être effectuées en cas de risque majeur. Les situations de « risque majeur » seront définies par le syndicat,

- sur le linéaire dit « rural », un maximum d'embâcles sera conservé et intégré dans le lit.

Troisième activité proposée : Communiquer auprès des propriétaires de berges

Il y aurait deux types d'interventions à réaliser auprès des propriétaires :

- **Une information ponctuelle à réaliser une seule fois** pour les informer de la mise en place de ce nouveau zonage et du type d'entretien que le syndicat effectuera s'ils ne souhaitent pas l'effectuer eux-mêmes.
- **Une information régulière, chaque année civile** pour les informer de la programmation des travaux envisagés sur différents tronçons de la rivière.

Incidences de la reconnaissance d'intérêt générale pour les actions du syndicat :

A l'heure actuelle, l'intervention du syndicat sur les terrains privés est assujettie à l'autorisation des propriétaires. C'est pourquoi le syndicat entame une démarche de demande de reconnaissance d'intérêt général de sa structure, ce qui lui donnera la possibilité après déclaration en mairie, d'agir sans solliciter le consentement des propriétaires. A l'heure actuelle c'est le chef de chantier qui essaye de joindre directement le propriétaire, une solution complémentaire pourrait passer par un courrier envoyé au propriétaire.

La question du bois coupé lors de l'entretien reste problématique. Le retour du propriétaire sur sa prise en charge ou non de ce bois n'est pas toujours communiqué à temps et il est difficile pour le syndicat de faire revenir une machine pour l'évacuer une fois le chantier terminé. Le bois non évacué peut être emporté par la rivière lors d'une crue et venir obstruer certaines zones, posant de nouveaux problèmes aux propriétaires d'ouvrages ou au syndicat.

La reconnaissance d'intérêt général permettrait de demander, lors de l'affichage de l'avis en mairie, à ce que le propriétaire se fasse connaître s'il souhaite récupérer le bois issu de l'entretien et partir du principe que si personne ne se fait connaître, le bois deviendrait propriété du syndicat.

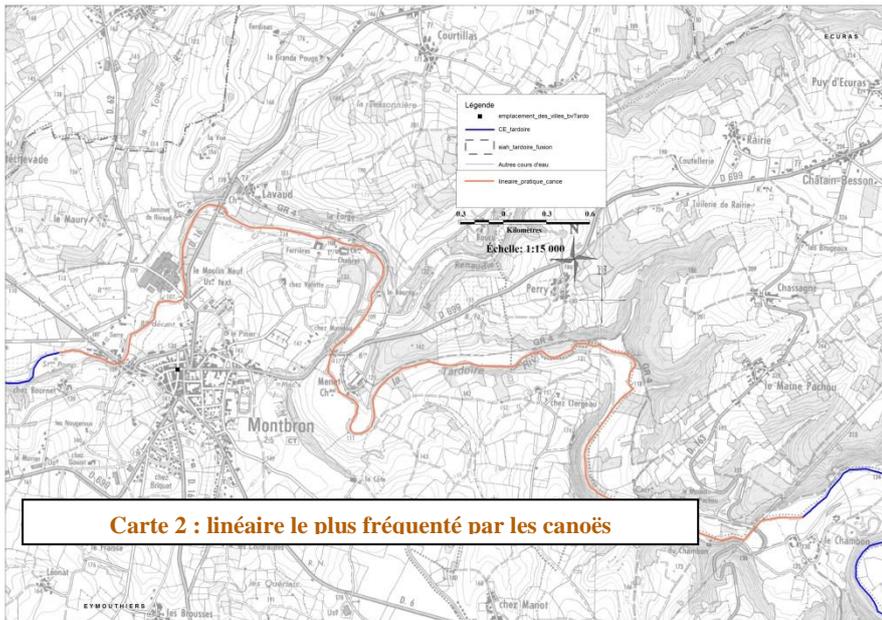
Pour que ce travail d'information soit efficace et touche le public ciblé, l'identification en amont de tous les propriétaires serait nécessaire pour pouvoir communiquer au-delà de ceux qui s'informent déjà à l'heure actuelle.

Quatrième activité proposée : Sécuriser les zones ayant des pratiques touristiques en lien avec la rivière.

Il est proposé de définir une zone de 10 km entre la base d'Eymouthiers et la base de Montbron. Cette zone est très fréquentée pour la pratique du canoë par des praticiens peu expérimentés et nécessite donc une attention particulière sur la gestion de la végétation plus particulièrement entre les mois d'avril et de septembre. De ce fait il est proposé, d'organiser chaque année avec les deux associations de canoë et le technicien de rivière une reconnaissance en bateau pour définir ce qu'il y aurait à réaliser par le syndicat comme travaux d'entretien avant le démarrage de la saison. Le mois d'avril pourrait être retenu par le syndicat comme le mois de réalisation de ces travaux de gestion.

Cette reconnaissance se fera avant le début de la saison. Il est proposé qu'elle ait lieu systématiquement le 3^e mardi du mois de mars.

Si des problèmes surviennent pendant la période comprise entre le début du mois d'avril et la fin du mois d'août, les associations de canoë pourront intervenir sous condition d'avoir pris contact préalablement avec le technicien de rivière.



Il est précisé que durant cette période de forte fréquentation les associations ont besoin d'être très réactives quant aux dégagements à effectuer sur cette zone.

Le syndicat ne peut à lui seul assurer toutes les interventions avec ce niveau de réactivité attendu. De ce fait il est proposé de rendre autonomes les associations dans la gestion de ces interventions ponctuelles. Pour s'assurer qu'elles se fassent dans le respect du milieu et la sécurité des personnes, il est proposé de réaliser un guide méthodologique sur la gestion de la végétation. Il sera co-élaboré avec les associations et distribué à chacun de leur

salarié. Le syndicat pourra intervenir pour informer, former les différentes personnes qui pourraient contribuer à cet entretien au titre d'une des associations : salariés, bénévoles...A l'exemple du nettoyage de printemps organisé par l'association Tardoire Canoë-kayak avec ses bénévoles.

Pour que le syndicat puisse être solidaire avec les interventions des associations, ces dernières devront s'engager à prévenir le technicien de rivière avant toute intervention. En fonction de la situation celui-ci décidera s'il est nécessaire pour lui d'aller examiner le site avec une personne de l'association pour déterminer comment procéder.

Les associations s'engagent à ne jamais intervenir sans entretien préalable, au minimum au téléphone, avec un technicien de rivière.

Le syndicat s'engage à toujours informer les associations lorsqu'il aura à réaliser des interventions à titre exceptionnelles et non planifiées sur des zones de pratique du canoë.

La reconnaissance effectuée en mars permettra aussi d'identifier et de lister tous les endroits dangereux (Par exemple repérage des seuils en mauvais état, des zones de drossage...) pour la pratique du Canoë-kayak sur la rivière pour ensuite envisager des solutions ou, au minimum, assurer un signalement de ces zones.

Si la mise en œuvre de ces solutions ne relève pas de l'objet du syndicat, ce dernier s'engage à aider les associations de canoë dans le montage des dossiers de demande d'autorisation de travaux. Les associations elles s'engageront à aller chercher les financements pour la réalisation des travaux auprès des collectivités ou d'autres financeurs...

Cinquième activité proposée : Hydromorphologie de la rivière

Sur la Tardoire charentaise jusqu'à Vilhonneur, certaines portions de la rivière sont trop larges, entraînant des hauteurs d'eau trop faibles pour la navigation des canoës et un très faible habitat piscicole. Les travaux de gestion consisteraient à déposer des matériaux dans le lit mineur de la rivière pour diminuer la section d'écoulement en période d'étiage. Ce zonage et cette planification des travaux se feraient en concertation avec les acteurs du canoë et de la pêche.

Sixième activité proposée : Consulter les acteurs sur les travaux planifiés pour l'année à venir

Il s'agirait, chaque année au début du mois d'avril, de consulter les acteurs sur le travail d'entretien et d'aménagement du syndicat planifié pour l'année à venir.

Cette consultation pourrait avoir lieu lors d'une réunion animé par le syndicat ou lors d'une réunion du collectif CLAP'EAU. Elle sera l'occasion pour les acteurs du territoire de faire part de leur avis sur ce qui est planifié ou sur ce qui devrait l'être.

Action n°2 : Aménagements des points d'abreuvement pour le bétail et pose de clôture

Activités à réaliser :

Différents types d'abreuvoirs peuvent être mis en place. L'objectif étant toujours de permettre l'abreuvement sans que le bétail ne pénètre dans le lit du cours d'eau. Les principaux aménagements sont : la pose de clôture, l'abreuvoir gravitaire, la pompe de prairie dite « self-service » et l'abreuvoir au cours d'eau.

Tous les aménagements de protection de berges (la pose de clôtures, abreuvoirs gravitaires, pompes de prairies « self-service », abreuvoirs au cours d'eau et clôtures) feront l'objet d'une convention écrite entre le propriétaire riverain et/ou exploitant et le maître d'ouvrage. Il y sera stipulé, entre autres, que ces travaux ont été réalisés après un commun accord et précisera les responsabilités de chacun en termes d'entretien des aménagements réalisés.

Les abreuvoirs et les clôtures ne seront effectués que sur les parcelles des propriétaires volontaires et qui seront partenaires du projet avec une participation maximum de 20% du coût des travaux TTC.

Suite à l'installation de clôtures pour empêcher les bêtes d'accéder à la rivière la question de l'entretien se pose. Dans cette situation les bêtes n'assurent plus cet entretien par le broutage. Pour que les clôtures restent efficaces, il faut assurer un entretien très fréquent pour maîtriser les ronciers. Une convention spécifique entre le propriétaire et le syndicat pourrait être envisagée pour que ce dernier assure un entretien plus régulier et ainsi soutienne l'initiative du propriétaire.

Intérêts de la proposition :

La mise en place de cette action peut intéresser beaucoup d'agriculteurs en amont sur les communes non adhérentes, de ce fait elle pourrait inciter les élus à adhérer au syndicat pour permettre à leurs exploitants d'en bénéficier. Mais la compétence actuelle du syndicat, limitée au lit mineur principal, restera un frein.

Vigilances :

L'installation d'abreuvoirs et de clôture sont des solutions intéressantes, comme les écheliers, sous réserve des problèmes de vols et de dégradations sur ces installations. Par méconnaissance, certains usagers de la rivière coupent les tuyaux d'adduction d'eau pour les abreuvoirs parfois pris pour des tuyaux d'irrigation (les tuyaux peuvent également être détériorés par les ragondins). Une solution consisterait à camoufler ces tuyaux, une solution complémentaire serait d'informer les usagers de l'existence de ces installations. Il faut aussi poursuivre la régulation des populations de ragondins.

Action n°3 : Information, sensibilisation, formation des acteurs

Activités à réaliser :

- Information des riverains

Des journées de formation pourraient être mises en place avec comme intervenant le technicien de rivière et/ou le chef d'équipe de la régie de la Tardoire sur le thème d'un entretien favorable au milieu : connaissance du cadre réglementaire, quelles actions entreprendre et de quelle manière ?

Il pourrait même être envisagé que les techniciens se déplacent chez les propriétaires pour leur donner des conseils.

Pour les agriculteurs des journées pourraient être organisées à l'initiative de la Chambre d'Agriculture et/ou des CUMA.

- Information des praticiens du canoë-kayak

Des plaquettes d'information pourraient être réalisées par les associations de canoës pour permettre de localiser les points de descentes et expliquer la gestion mise en place sur les parcours.

Des panneaux d'information pourraient être placés aux points d'accès au cours d'eau ou embarcadères les plus fréquentés comme Chabrot et le Chambon pour informer et sensibiliser sur les comportements à adopter par rapport au milieu, aux ouvrages et aux propriétés privées.

Un document synthétique de communication rappelant les droits et devoirs du praticien de sport de pleine nature pourrait être réalisé et diffusé auprès des pratiquants. Cela permettrait également de les informer sur les actions du syndicat en faveur de la rivière comme par exemple l'installation des abreuvoirs.

Action n°4 : Programme de replantation de ripisylves

Il est précisé que c'est sur l'amont de la rivière qu'il y a le plus de conventions signées avec des propriétaires pour replanter des ripisylves.

Activités proposées :

- Entretien des plantations :

Suite à l'abattage d'espèces de haut jet, comme par exemple le peuplier et à la plantation de nouvelles essences plus buissonnantes, se pose la question de l'entretien de la plantation. Il est important de replanter en étant vigilant au choix des essences (adaptation au territoire, origine du plant...), ce choix peut se révéler très technique. Cette replantation contribue au maintien des berges.

Il n'est pas obligatoire d'envisager l'aménagement par la plantation, on peut choisir de privilégier une re-végétalisation spontanée (notamment par exemple la repousse des noisetiers) en assurant ensuite une sélection des pousses ou des rejets. Cela garantit des essences adaptées au territoire.

Il est préférable d'installer les espèces de haut jet en retrait des berges ou de les conduire en les maintenant basses.

Ces travaux ont été menés en 2013, en partenariat entre le **SIAHP de la Tardoire** et l'**Ifrée** :



Le SIAHP de la Tardoire est soutenu financièrement par :



L'Ifrée est soutenu financièrement par :

